

Geneviève Pédezert

En 2009, en Aquitaine, 146 700 enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale. C'est, de fait, un enfant sur cinq qui vit avec un seul de ses parents. Dans les familles monoparentales, les fratries sont plus réduites et les enfants sont plus âgés que dans les couples avec enfant.

Les conditions de vie et d'emploi sont en général plus difficiles pour les monoparents, ce qui se répercute sur leurs enfants.

■ 95 700 familles monoparentales

En 2009, 95 700 familles aquitaines sont composées d'un seul adulte, vivant sans conjoint, avec un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans dans un même logement. Ces familles sont dites monoparentales : elles représentent ainsi 22 % de l'ensemble des familles aquitaines ayant des enfants de moins de 25 ans, proportion semblable à celle de la métropole. Leur nombre ne cesse de croître. En Aquitaine, de 1999 à 2009, elles augmentent de 31 % alors que le nombre des couples avec enfants reste stable. Dans le passé, la monoparentalité était essentiellement due au décès de l'un des conjoints. Aujourd'hui, elle survient plus souvent à la suite d'une rupture, divorce ou séparation.

■ Des fratries plus réduites

Les ruptures d'union écourtent à l'évidence la période pendant laquelle le couple peut avoir des enfants. Les familles monoparentales vivent dans leur logement avec moins d'enfants que les couples : 1,5 enfant en moyenne contre 1,8.

Six familles monoparentales sur dix se composent d'un parent et d'un enfant unique. Les familles comportant trois enfants ou plus sont moins fréquentes dans les familles monoparentales (10 %) que dans les autres (15 %).

Répartition des familles avec enfants de moins de 25 ans selon le nombre d'enfants et le type de famille en Aquitaine

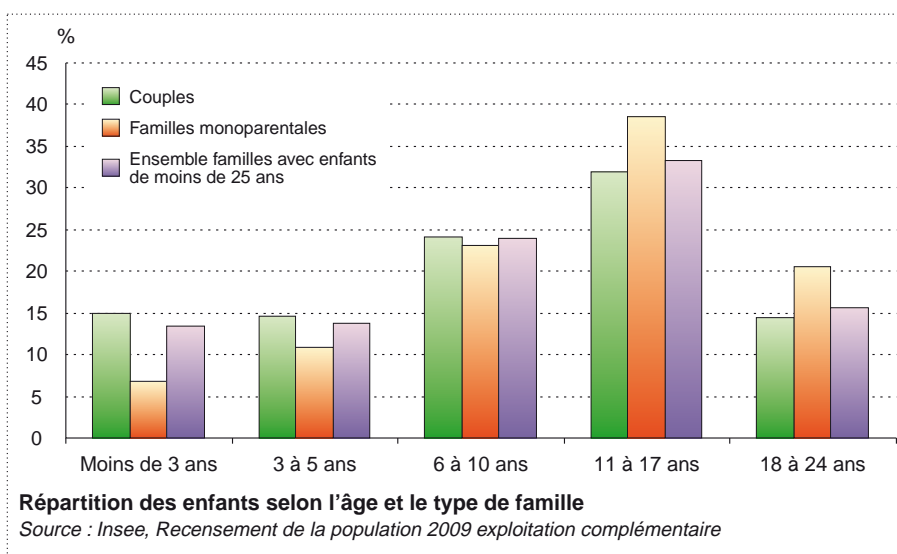
Type de famille	Taille de la famille selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans				
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus	Ensemble
Couples avec enfant(s)	143 841	143 320	41 057	10 635	338 853
Familles monoparentales	56 854	29 471	7 394	1 982	95 701
<i>dont homme + enfant(s)</i>	10 395	4 562	981	212	16 150
<i>dont femme + enfant(s)</i>	46 459	24 909	6 413	1 770	79 551
Ensemble	200 695	172 791	48 451	12 617	434 554

Source : Insee, Recensement de la population 2009 exploitation complémentaire

■ Des enfants plus âgés

En Aquitaine, 146 700 enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille monoparentale, soit 20 % de l'ensemble des enfants de cet âge. Les risques de rupture d'union, mais aussi de décès d'un conjoint croissent au fil des années. Les enfants en très bas âge sont donc moins fréquents dans les familles monoparentales : 7 % des enfants de ces familles sont âgés de moins de 3 ans contre 15 % des enfants de couples.

Des enfants plutôt âgés dans les familles monoparentales



■ Les plus jeunes avec leur mère

84 % des enfants des familles monoparentales vivent avec leur mère. Toutefois, de 1999 à 2009, le nombre de pères isolés a augmenté deux fois plus vite que celui des mères isolées. Ces pères ont la charge d'enfants plus âgés : la part des jeunes de 18 à 24 ans qui vivent avec leur père est sept points plus élevée que celle des jeunes du même âge qui résident avec leur mère.

Répartition des enfants de moins de 25 ans selon leur âge et le type de famille où ils vivent

Type de famille	Âge des enfants					Ensemble
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	
Couples avec enfant(s)	89 848	87 337	144 366	191 319	86 904	599 774
Familles monoparentales	10 060	15 911	33 923	56 586	30 198	146 677
<i>dont homme + enfant(s)</i>	866	1 899	4 993	9 360	6 275	23 393
<i>dont femme + enfant(s)</i>	9 193	14 012	28 930	47 226	23 923	123 284
Ensemble	99 908	103 248	178 289	247 905	117 102	746 451

Source : Insee, Recensement de la population 2009 exploitation complémentaire

■ Des conditions d'emploi plus difficiles

Le taux d'activité des monoparents, 88 %, est inférieur à celui des personnes de référence des couples avec enfants (94 %). Or, l'emploi est crucial pour les monoparents qui ne disposent que d'un salaire dont la famille ne peut se passer. Si le taux d'activité des monoparents n'est pas très différent pour les hommes et les femmes, ces dernières sont davantage touchées par le chômage : 18,5 % contre 8,7 % pour leurs homologues masculins.

De plus, par rapport aux couples, les monoparents sont sous-représentés dans les catégories les plus qualifiées. Par ailleurs, l'accès des monoparents à l'emploi est difficile en raison de leur niveau de formation initiale : 23 % des pères monoparents et 26 % des mères isolées ont un niveau inférieur ou égal au BEPC contre seulement 19 % des parents en couple. Seul un quart des monoparents possèdent un diplôme du supérieur alors que près d'un tiers des parents en couple sont dans ce cas. Enfin, les monoparents travaillent à temps complet moins souvent que les couples (78 % contre 83 %).

■ Des difficultés de logement

Les familles monoparentales vivent plus souvent en milieu urbain (au sein d'une unité urbaine) que les couples avec enfants : respectivement 81 % et 70 %. Près de la moitié d'entre elles résident même dans l'une des trois principales agglomérations d'Aquitaine : Bordeaux, Bayonne et Pau.

Avec un niveau de vie généralement inférieur à celui des autres familles, les monoparentales résident plus souvent dans une habitation à loyer modéré, et en particulier les mères élevant seules leurs enfants. Si moins d'un couple avec enfants sur dix (8 %) habite en HLM, c'est le cas de trois mères isolées sur dix. Elles accèdent plus difficilement à la propriété que les pères. Près d'un tiers des mères isolées sont propriétaires de leur logement contre la moitié des pères dans la même situation.

Famille monoparentale : une reconnaissance encore récente

La notion de "famille monoparentale" apparaît dans les années 1970 en France, en tant qu'objet de recherches, en tant que catégorie statistique, et en tant qu'objet de l'action publique, en même temps que le terme "famille recomposée". La progression des divorces et des séparations contribuait à en augmenter le nombre et imposait le pluriel à la notion de famille. Le pluriel des familles a ainsi été officialisé par le travail entrepris en 1995 par la Commission Supérieure de Codification dont le rôle était de réviser et de réactualiser le "Code de la famille et de l'aide sociale" (dénomination de 1956) qui est devenu en décembre 2000 le "Code de l'action sociale et des familles". La création en 1976 de l'allocation de parent isolé (API) pour venir en aide aux parents en situation de devoir élever seuls des enfants en bas âge marque la reconnaissance de ce type de familles. De même, la transformation de l'allocation orphelin en une "allocation de soutien familial" (ASF) joue également, depuis 1984, le rôle d'avance sur les pensions alimentaires impayées.

La croissance observée depuis 1968 du nombre de familles monoparentales peut être constatée également dans les autres pays européens. Toutefois, et en dépit de leurs difficultés et de leurs limites, les comparaisons avec les pays voisins montrent que les familles monoparentales recouvrent des réalités différentes d'un pays à l'autre et par conséquent n'appellent pas le même traitement par les politiques sociales. Les parents sont plus souvent veufs ou veuves dans les pays de l'Europe du Sud en général. Dans les pays d'Europe du Nord, l'incidence de la monoparentalité est forte, majoritairement célibataire ou issue de séparations et de divorces.

Définitions

Une famille monoparentale est formée d'un parent et d'un ou plusieurs de ses enfants qui ont la même résidence principale. Le parent ne partage pas sa résidence principale avec un conjoint.

Un "enfant" au sens du recensement est une personne célibataire qui habite avec au moins un de ses parents et qui n'est lui-même ni parent, ni conjoint d'un autre habitant de sa résidence principale. En cas de séparation des parents, même si l'enfant est hébergé tantôt chez l'un tantôt chez l'autre parent, il n'est rattaché qu'à un seul ménage, pour ne compter chacun qu'une fois. C'est le ménage du parent chez qui il séjourne le plus souvent. À défaut, il est rattaché au ménage où il est présent le jour du recensement.

Dans cette étude, les familles monoparentales et "les couples avec enfants" sont définis en ne prenant en compte que les enfants âgés de moins de 25 ans. Pour les enquêtes annuelles de recensement, ce seuil correspond à l'âge à la date de recensement.

Un "couple avec enfants" au sens du recensement est une famille formée d'un homme et d'une femme qui vivent en couple, mariés ou non, avec leurs enfants, communs ou non, dans la même résidence principale. Si le logement n'est pas la résidence principale d'un des conjoints, la famille est considérée comme monoparentale, que le couple soit séparé ou non.

Pour en savoir plus

Enfants des couples, enfants des familles monoparentales - Des différences marquées pour les jeunes enfants

Insee Première n° 1216 - janvier 2009

Les familles monoparentales - Des difficultés à travailler et à se loger

Insee Première n° 1195 - juin 2008

Les familles monoparentales en France

Centre d'Études de l'Emploi n° 36 - juin 2007

Les familles monoparentales et leurs conditions de vie

Drees, Études et Résultats n° 389 - avril 2005

(Version imprimable de : http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=4&ref_id=18741)